Annexe 1 du règlement intérieur

CATEGORIES D'OPERATIONS ELIGIBLES
& TAUX DE FINANCEMENT DU FONDS INTERCOMMUNAL DE PEREQUATION

ÉTUDES

Action de communication (AEP, déchets, assainissement)	Etudes, audits et actions intercommunales		Plans communaux de sauvegarde
80% ou un maximum de 5 millions par opération	Taux de financement du FIP	80%	100%
	Études réalisées à la demande de la CCECC	100%	

TRAVAUX

AEP - Travaux d'adduction d'eau potable	AEP - Périmètre de protection	DECHETS Travaux (Opération < 40 millions Fcfp)	ASSAINISSEMENT Travaux
80%	80%	50%	*80%*

Projet d'intérêt intercommunal porté par une structure intercommunale (communauté de communes, syndicat intercommunal).
80%

Centre d'incendie et de secours (CIS)	
Rénovation / Extension	Construction
50%	80%

Construction scolaires du 1er degré, reconstruction et rénovation	Adressage	CIMETIERES - création et aménagement	PRODUCTION ENERGIE RENOUVELABLE : solaire, éolien, hydraulique, géothermique, biomasse et marine.	DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (hors travaux AEP)
95%	80%	50%	*60%*	50%

ACQUISITIONS

AEP - Équipement - Distribution et contrôle de la qualité de l'eau	Assainissement - Équipement	DECHETS - Équipement (Opération < 40 millions Fcfp)	Équipement en matériel de secours et de lutte contre l'incendie : véhicules terrestres et maritimes + autres équipements spécifiques			Dispositif d'alerte des populations en cas d'évenements majeurs		Cantines scolaires - équipement et matériels de plus de 5 ans par rapport à la première acquisition	Véhicules pour la restauration scolaire - Équipement	Acquisition de matériels informatiques et de logiciels (80% ou un maximum de *6 millions par opération*)	Equipement pour la production d'énergie renouvelable : solaire, éolien, hydraulique, géothermique, biomasse et marine.	Projet d'intérêt intercommunal porté par une structure intercommunale (communauté de communes, syndicat intercommunal).
			Acquisition dans un délai de plus de 3 ans suivant la date de délibération créant le service incendie et secours		Acquisition dans un délai inférieur à 3 ans à compter de la date de délibération créant le service incendie et secours	Acquisition de sirènes d'alerte - Nouvelle acquisition	Remplacement sirènes d'alerte					
			Equipement à vocation communale	Equipement à vocation intercommunale								
80%	*80%*	30%	50%	75%	100%	100%	70%	50%	30%	80%	*60%*	80%

DOTATIONS ANNUELLES

Affrètement de l'hélicoptère Exercice et reconnaissance	Entretien du réseau radio de commandement et location réseau relais IDV-ISLV dont interventions non programmables	Equipement des CIS en matériel de liaison CTA et informatique	Frais de maintenance des matériels de maintenance de liaison des CTA et des systèmes d'exploitation dont frais de liaison ADSL	Assistance du réseau d'alerte tsunami	Frais de formation des sapeurs pompiers volontaires	Réparation et petits aménagements des engins et matériels spécialisés à vocation intercommunale (Cf annexe 2 du RI) *	Frais de transport, de déplacement et de séjour des membres du CFL
100%	100%	100%	100%	100%	100%	80%	100%

	Opérations également éligibles à la dotation territoriale pour l'investissement des communes (DTIC)
En vert et italique	Modifications adoptées par le CFL du 28 février 2023

ANNEXE II du REGLEMENT INTERIEUR DU CFL

* Les matériels et les engins spécialisés ou spéciaux éligibles sur la dotation annuelle incendie-secours " **Réparation et petits aménagements des engins et matériels spécialisés à vocation intercommunale**" sont les suivants :

Moyens élévateurs aériens (MEA) :

EPA : Échelle Pivotante Automatique

EPSA : Échelle Pivotante Semi-automatique

BEA : Bras Élévateur Articulé

Moyens équivalents

Moyens de lutte spécialisés :

FMOGP : Fourgon mousse grande puissance

FDGP : Fourgon Dévidoir Grande Puissance

DA (TT) : Dévidoir Automobile (Tout Terrain)

CCFS : Camion Citerne Forestier Super (> 5000 l)

CCGC : Camion Citerne grande capacité (> 8000 l)

CCI : Camion citerne incendie (> 5000 l)

Moyens équivalents

Moyens et matériels d'intervention spécialisés : secours en milieu périlleux, risques chimiques et radiologiques, protection et sauvetage déblaiement

Moyens de soutien et de commandement :

VPC : Véhicule poste de commandement (VPC)

VSS : Véhicule de soutien sanitaire

VLR : Véhicule logistique ravitaillement

Moyens équivalents

Important : La réparation et les petits aménagements des engins et matériels spécialisés à vocation intercommunale devront être soumis au préalable à l'avis de la direction de la protection civile (DPC)